

Les Controverses en droit administratif

Actes du [colloque de Clermont-Ferrand des 15, 16 et 17 juin 2017](#)

AFDA Association Française pour la recherche en Droit Administratif

Dalloz, 2017, 250 p.



Présentation

Au mois de juin 2006, à l'initiative de collègues administrativistes issus de plusieurs universités, était créée l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA). C'était la première fois que les administrativistes de France se regroupaient pour réfléchir ensemble au passé, au présent et à l'avenir de leur discipline, dans une perspective théorique et critique.

Dix ans plus tard, le succès de l'AFDA est total. Pour cet anniversaire, l'association a choisi, non pas de reprendre une tête de chapitre du droit administratif, mais de présenter, de manière transversale, les controverses contemporaines qui animent ou agitent le droit administratif français. Si certaines querelles anciennes sont trop connues pour être étudiées une nouvelle fois (service public et puissance publique par exemple), d'autres, plus récentes, méritent que l'on s'y attarde, comme celles, par exemple, relatives aux frontières du pouvoir de police administrative, aux mérites de la régulation, à la pertinence du recours au partenariat public-privé, ou à la question de savoir qui, de l'autorité judiciaire ou de la juridiction administrative, est le meilleur protecteur des libertés.

On laissera au lecteur le plaisir de se plonger dans les controverses qui suivent, souvent organisées autour d'un exposé successif des positions pro et contra, non sans oublier les contributions d'ouverture et de conclusion qui encadrent ces querelles et permettent de prendre un peu de recul pour faire le point sur ce qu'a été le droit administratif ces dix dernières années, et ce qu'il sera peut-être dans dix ans.

Sommaire

- 10 ans de droit administratif, P. Delvolvé, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) et membre de l'Institut
- La police administrative, A. Jacquemet-Gauché, Professeur à l'Université d'Auvergne et J. Petit, Professeur à l'Université Rennes 1
- Le juge administratif, protecteur des libertés, D. Lochak, Professeure émérite de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et Jean-Marc Sauvé, Vice-Président du Conseil d'Etat
- La qualité des textes, B. Seiller, Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris 2 et Christian Vigouroux, Président de la Section de l'intérieur du Conseil d'Etat
- La propriété des personnes publiques J.-F. Giacuzzo, Maître de conférences à l'Université de Poitiers et Benoît Schmaltz, Docteur en droit de l'Université Lyon III-Jean Moulin
- Peut-on se passer de la notion de régulation ? A. Sée, Professeur à l'Université d'Amiens et R. Rambaud, Professeur à l'Université Grenoble-Alpes
- Quel avenir pour le partenariat public - privé ? F. Rolin, Professeur à l'Université Paris Sud et Ph. Terneyre, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Mettre un terme à l'injusticiabilité des actes ? S. Slama, Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et F. Saint-Bonnet, Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris 2
- Le droit administratif dans 10 ans, G. Eveillard, Professeur à l'Université Rennes 1